

# Réunion de l'assemblée du CODESEN

18 MAI 2015

IUT de Saint-Malo

1 rue de la croix Desilles, 35400 Saint-Malo

## Programme prévisionnel (sous réserve)

<b>17h30 - 17h45 accueil</b>	
<b>17h45 - 18h - Introduction</b>	Historique et fonctionnement
<b>18h - 18h30 - Table ronde N°1</b>	« Des priorités du territoire au contrat de partenariat »
<b>18h30 - 19h - Table ronde N°2</b>	« Société civile et SCoT »
<b>19h - Conclusion</b>	Perspectives
<b>19h15 - Cocktail</b>	

Démarche soutenue par :





## ✓ LE CODESEN – qu'est-ce que c'est ?

Le **CO**nseil de **D**éveloppement **E**conomique **S**ocial et **EN**vironnemental du Pays de Saint-Malo constitue un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication des acteurs socio-économiques aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du Pays, par les élus.

Le CODESEN a été lancé dans le prolongement de la démarche de révision du projet de territoire 2012-2013 et s'appuie sur deux organes : une assemblée et un bureau.

L'assemblée rassemble les personnes (hors élus des instances du Pays et agents publics) qui ont participé, participent ou ont exprimé l'envie de participer aux travaux du Pays, dans le cadre de ses commissions, comités et groupes de travail. **Les membres de l'assemblée peuvent être consultés pour exprimer leur avis sur un projet local, à l'exemple de l'élaboration du contrat de partenariat, en septembre 2014 ou du Schéma de Cohérence Territorial, en février 2015.**

Le bureau est l'organe opérationnel du CODESEN. Il est composé d'une vingtaine de personnes représentatives des différents secteurs d'activité et ses membres ont initialement été sollicités par les élus. **Son rôle est d'assurer la fonction d'interlocuteur privilégié auprès de ces derniers et d'exprimer la voix de la société civile.**

L'année 2014 a été consacrée à la relance de la concertation, par l'engagement de premières réflexions propres aux membres du bureau, l'organisation de réunions d'échange avec les élus du Pays et l'implication du CODESEN dans la démarche d'élaboration du projet de contrat de partenariat 2014-2020 et la révision du SCoT.

Pour en savoir plus, téléchargez la **charte de fonctionnement** sur le site Internet du Pays de st Malo : [www.Pays-stmalo.fr](http://www.Pays-stmalo.fr) rubrique « qui sommes-nous » >> « CODESEN »

## ✓ Zoom sur le projet de territoire

En 2012 et 2013, le Pays de Saint-Malo engageait une démarche de révision de son projet de territoire. Plus de 150 acteurs locaux ont ainsi participé à des **ateliers thématiques** et se sont accordés sur les grands **enjeux du territoire et sur les principales orientations et actions** à retenir pour y répondre. Les élus du Pays ont ensuite sollicité le bureau du CODESEN pour prioriser ces actions.

La [synthèse](#) de ces ateliers est disponible sur le site du Pays de Saint-Malo : [www.Pays-stmalo.fr](http://www.Pays-stmalo.fr), rubrique Qui sommes-nous ? > Le projet

### Actions prioritaires du projet de territoire - novembre 2014

<b>Economie</b>  <b>Emploi</b>  <b>Formation</b>	<b>Conduire des études et des actions expérimentales</b> afin de renforcer les politiques locales de l'emploi, par une approche globale économie-emploi-formation et développer une vision partagée des questions d'emploi-formation au sein du Pays
	Etudier la faisabilité, puis créer le cas échéant, des <b>outils permettant de mobiliser des financements</b> locaux vers les entreprises locales
	<b>Soutenir les entreprises</b> en construisant une politique d'accueil et consolidant le réseau d'acteurs locaux existant, mettre en place une coordination locale des acteurs de l'économie-emploi-formation, créer un observatoire de l'emploi et des compétences, concrétiser les réflexions de la maison de la formation professionnelle, développer des concours ciblés et de soutien aux projets innovants etc.
<b>Transports</b>  <b>Déplacements</b>  <b>Infrastructures</b>	<b>Consolider l'offre de transport</b> , alternative à la voiture « solo », à l'échelle du bassin Saint-Malo, Dinan, Rennes <b>et changer les pratiques</b> des acteurs du Pays, en vue de maîtriser les besoins de déplacements, dès la définition des projets
	<b>Développer des alternatives aux voitures carbonées</b> en engageant des réflexions sur de nouvelles propositions en matière d'offres de mobilité et en soutenant les expérimentations locales
	Consolider l'offre de transport, alternative à la voiture « solo », à l'échelle du bassin Saint-Malo, Dinan, Rennes en <b>créant un comité de coordination des transports</b>

<b>Habitat</b>  <b>Construction</b>  <b>Logement</b>	<b>Optimiser les politiques locales de l'habitat</b> , autour du tryptique – SCOT-PLH-PLU et préciser les orientations, <b>renforcer les articulations et libérer les initiatives, dans les SCOT-PLH-PLU :</b>
	Construire et mettre en œuvre à l'échelle du Pays, un <b>vaste plan de rénovation énergétique du bâtiment en</b> créant une agence locale énergie, associant collectivités, professionnels et associations et en élaborer un Plan Climat Energie à l'échelle du Pays
<b>Sante</b>  <b>Culture</b>  <b>Sport</b>	Réaliser une <b>étude prospective sur l'offre médicale et les services d'accompagnement de la famille</b> afin de consolider l'offre existante en favorisant les partenariats, les mises en réseau et les coordinations, et construire une vision partagée de l'offre de services à l'échelle des bassins de vie
	Engager une <b>étude spécifique des emplois et compétences</b> présents sur le Pays dans les domaines sportifs et culturels et <b>développer un groupement d'employeurs inter-associatif</b>
	<b>Mettre en place des coordinations thématiques</b> (réunion des responsables de salles culturelles...) et <b>construire une communication</b> commune relative à la programmation culturelle
	Construire un <b>état des lieux de l'utilisation des équipements culturels et sportifs</b> du Pays de Saint-Malo et soutenir les réflexions engagées sous l'égide du CDOS et des associations culturelles, en matière de <b>gestion globale et de mutualisation des équipements et des structures</b>
<b>Environnement :</b>  <b>Energie</b>  <b>mer</b>  <b>littoral</b>  <b>foncier</b>	Accroître et soutenir les efforts déjà engagés, en faveur <b>d'une gestion économe du foncier, de l'énergie et de l'eau. Assurer un pilotage global</b> des politiques liées à l'eau, au littoral et à la mer  → Reprendre les orientations des SAGE dans le cadre de la révision du SCOT, préciser les notions relatives à la Loi littoral dans le cadre de la révision du SCOT
	Réaliser un <b>état des lieux de la ressource et des savoir-faire</b> existants sur le territoire en matière d'énergies, élaborer et mettre en œuvre un <b>plan de valorisation des produits de la mer</b>
	Améliorer la <b>mise en réseau des acteurs</b> du littoral, de la mer et de la terre <b>sur la problématique de la qualité de l'eau</b>

## ✓ Zoom sur le contrat de partenariat 2014 - 2020

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Conseil Régional de Bretagne met en œuvre un contrat de partenariat à l'échelle des Pays. Ce contrat, conclu entre le Pays de Saint-Malo et la Région, doit permettre de **mobiliser des financements en faveur d'une stratégie partagée de développement du territoire. Le CODESEN a participé à l'élaboration de la stratégie sur laquelle est basée le contrat, en se prononçant sur les priorités et les axes proposés par les élus.**

En juillet 2014, les élus du Pays ont saisi le Président du CODESEN pour que la société civile se prononce sur une armature stratégique. Cette demande a été relayée auprès des membres de l'assemblée afin qu'ils fassent part de leurs observations sur ce projet. A partir de ces éléments et d'échanges e bureau du CODESEN, une réunion des deux bureaux (CODESEN/Pays) a permis de finaliser, en octobre 2014, la candidature stratégique pour un dépôt officiel le 31 octobre. La Région Bretagne a par la suite organisé une réunion de négociation le 2 février 2015 avec les Présidents des EPCI et du CODESEN, ce qui a permis de valider la dernière version du contrat – volet régional – en mars 2015 (vote en session régionale prévu en avril 2015). **Il est donc désormais possible pour les porteurs de projets publics ou privés de présenter des demandes de subvention** pour des projets répondants aux objectifs et règles du contrat.

Pour en savoir plus, contactez dès maintenant les services du Pays de Saint-Malo,  
au 02 99 21 17 22 ou à l'adresse [contractualisation@Pays-stmalo.fr](mailto:contractualisation@Pays-stmalo.fr)  
contact : Sonia de Neymet Viveros

Par la suite, la **mise en œuvre de la stratégie** sera assurée par un **Comité unique de programmation** qui sera composé de 49% de membres publics et de 51% de membres privés issus du CODESEN. Il aura pour fonction d'auditionner les porteurs de projet et de décider de l'octroi des aides. Une première réunion de ce comité, qui permettra de lancer la dynamique de programmation, devrait avoir lieu avant l'été 2015.

<b>Synthèse des axes stratégiques : Contrat de partenariat – Volet régional</b>				
<b>Economie 540 000 €</b>	<b>Environnement 710 000 €</b>	<b>Mobilité 1 250 000 €</b>	<b>Rééquilibrage 2 050 146 €</b>	<b>Services d'intérêt collectif 1 137 537 €</b>
Tourisme	Patrimoine	LGV BPL	Culture, sport, loisirs	
Agriculture	Habitat	Transport fret	Services structurants	
Mer	Energie	Mob. alternatives	Mob. urbaines	
Eco. numérique	Ser. numériques		ANRU	
Innovation				

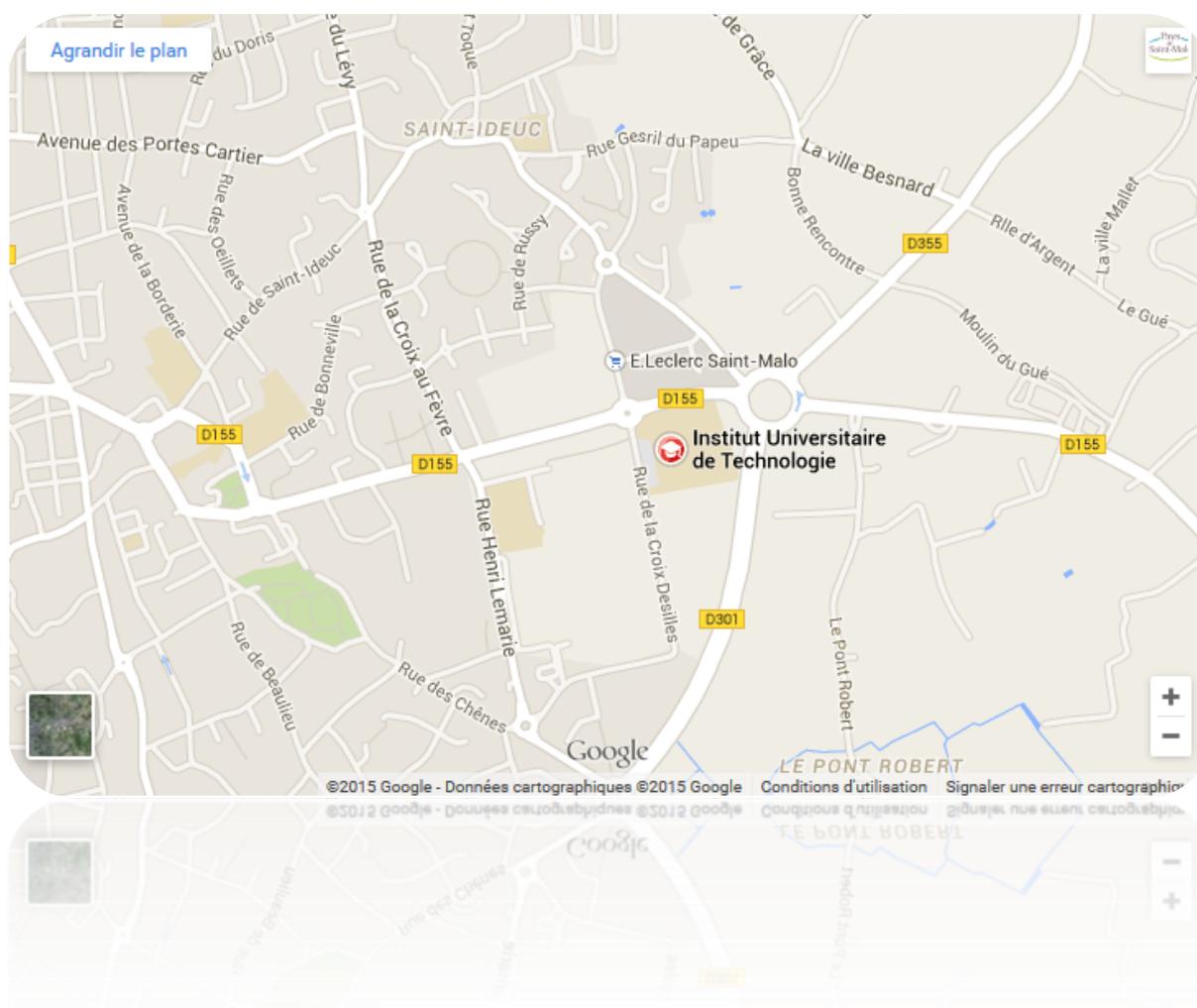
*En termes financiers, une dotation de 5,7 millions d'Euro de **fonds régionaux** est envisagée pour le Pays de Saint-Malo jusqu'en 2016 ; une dotation complémentaire pourra alors être négociée pour le reste de la période. Les dotations de fonds européens sont à ce jour inconnues mais il est possible de solliciter l'instrument territorial intégré **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional), le **FEADER** (Fonds Européen Agricole pour de le Développement Rural) à travers le programme **LEADER**, et le **DLAL FEAMP** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)*



## **Plan d'accès :**

IUT

1 rue de la croix Desilles, 35400 Saint-Malo



Démarche soutenue par :

